

MOTOCROSS

REGLEMENT PARTICULIER 2025 MX SOLO / SIDE-CAR / QUAD



MOTO-CLUB: MOTO CLUB DE DREUX

E-MAIL: mcdreux28@sfr.fr

TÉLÉPHONE: 06.16.09.28.98

ORGANISATEUR TECHNIQUE: MOTO CLUB DE DREUX

N° D'ÉPREUVE FFM: 497

DATE: 11 Mai 2025

LIEU: ECUBLÉ

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

ARTICLE 1 | ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 | LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	POURRIAU DANIEL	Licence : OFF 019995
Président du Jury ou Arbitre*	MALRIC PATRICK, PRESIDENT DU JURY	Licence : OFF 016304
Membre du Jury	DAUVOIS PATRICE	Licence : OFF 007902
Membre du Jury	GOUPIL JEAN CHARLES	Licence : OFF 011897
Commissaire technique responsable	HESS BERTRAND	Licence : OFF 358618
Responsable du chronométrage	LACLAUTRE LUDOVIC	Licence : OFF 353402

* Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé de deux ou trois membres dont un Président, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

ARTICLE 3 | DÉTAIL DES CATÉGORIES

NOM DE LA CATÉGORIE	AGE MINI	AGE MAXI	CYLINDRÉES	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES
Chpt Ligue OPEN	13 ANS		125 à 250 2T et 250 4T	Insc : ffm.engage-sports
	15 ANS		300 2T et+ 350 4t et+	
TGO Sidecar cross	Pilote 15 ans		Au dessus de 350 cc	Insc : bastienmarchand@orange.fr
	Et passager	14 ans	jusqu'à 750 cc pour les 2T, Et 1000 cc pour les 4T	

ARTICLE 4 | CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM ;
- son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Dans le cadre des vérifications techniques, chaque participant devra présenter :

- sa(ses) machine(s) ;
- son équipement : obligatoires : casque homologué aux normes FIM, vêtement de protection, pantalon, gants, bottes de cuir, fortement recommandés : protection dorsale et pectorale.

Les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 | RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 | MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical ...	DOCTEUR LEGUESDRON GUILLAUME		
Nombre de secouristes	20	Nombre d'ambulance(s)	2
Hôpital le plus proche	DREUX 28100	Temps de trajet (en min)	25 mn

ARTICLE 7 | LE SITE DE PRATIQUE

Accès :		Caractéristiques :	
Nom du site	ECUBLÉ	Longueur du circuit	1480 m
Adresse	LIEUDIT BILHEUX 28170	Largeur minimum de la piste	6 m
		Largeur de la grille	30 m
		Longueur de la ligne droite de départ	95 m
		Nombre d'OCP*	25
		<i>*Officiels Commissaires de Piste</i>	

CAPACITÉ MOTO :

Pendant les essais : **54**

En manche : **45**

CAPACITÉ QUAD OU SIDE-CAR :

Pendant les essais : **36**

En manche : **30**

⚠ Rappel : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.

En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB

DATE: **19/03/2025**

MOTO CLUB DE DREUX
Terrain motocross Ecublé lieudit Bilheux
127 Impasse du Bois Chapet
28170 TREMPLAY LES VILLAGES
Tél. 06.16.09.28.91 / mcdreux28@gmail.com
Siret 39082084300014 - RNA W283000366
Agrée FFM 0326

VISA DE LA LIGUE

DATE: **31/03/2025**

Signature numérique de
Christine CAILLY
Date : 2025.03.31
09:30:25 +02'00'

VISA DE LA FFM

DATE: **02/04/2025**
NUMÉRO: **25/0345**

MOTO FÉDÉRATION FRANÇAISE

74 Avenue Parmentier
75011 PARIS
01 49 23 77 00
ffm@ffmoto.org
ffmoto.org